

# Tibétains en Suisse

Autor(en): **Vischer, Helen**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **77 (1968)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684067>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Tibétains en Suisse

*Helen Vischer, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse et présidente de la Commission de la CRS pour les réfugiés tibétains en Suisse*

«Encore les Tibétains, sont-ils donc toujours actuels? Tant d'autres événements sont survenus ces derniers temps, tant d'autres drames pire encore que le leur.» Cette question nous a été posée à plus d'une reprise. Mais tel ou tel peuple souffrira-t-il moins des suites d'une catastrophe du fait que par la suite d'autres peuples ont subi d'autres calamités? Un être humain ne verra pas sa maladie, sa faim, son statut de sans-patrie diminués du fait que d'autres que lui sont malades, affamés, sans patrie. Une aide immédiate est sans nul doute une aide doublement efficace. Mais celui qui ne persévéra pas dans son désir de secourir les victimes d'un désastre aussi longtemps que celles-ci ne seront pas en mesure, tout au moins en partie, de se suffire à elles-mêmes, n'aura pas fait beaucoup. C'est pourquoi nous voulons et devons reparler toujours et encore des Tibétains et aujourd'hui en particulier des Tibétains vivant en Suisse. Ceux qui les connaissent, les aiment, tout simplement et sont heureux de les savoir chez nous. Ceux qui par contre ont seulement entendu parler d'eux, se demanderont peut-être s'il n'eût pas été préférable de les aider à se recréer une existence en Inde, ce qui serait revenu moins cher que de les recevoir en Suisse.

Cette question n'a pas manqué de préoccuper largement la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse. Un fait déterminant a été que pour l'Inde surpeuplée, périodiquement en proie à des disettes, les réfugiés tibétains représentaient en fin de compte une charge difficile, voire impossible à supporter. De plus, le Gouvernement indien avait, à une certaine époque, fermé ses frontières aux Tibétains. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés alors en poste, l'Ambassadeur August Lindt, qui séjournait en Inde, fut le témoin de la misère d'importants groupes de Tibétains qui ne pouvaient ni reculer ni avancer et mouraient comme des mouches sous

«Ils sont descendus du toit du monde» écrivions-nous il y a 7 ans, lors de l'arrivée des premiers réfugiés tibétains accueillis en Suisse à titre définitif; c'était le 25 octobre 1961. D'autres groupes ont suivi, au rythme moyen d'un à deux par an et nous avons reçu il y a quelques semaines à peine le dernier contingent de Tibétains en provenance de l'Inde; sous les auspices de la Croix-Rouge suisse qui dirige et exploite à leur intention 10 homes communautaires, leur intégration progresse régulièrement et bon nombre de familles tibétaines ont pu, au cours de ces dernières années, quitter les

le climat marécageux de leur lieu de stationnement. Il promet alors au Gouvernement indien que la Suisse accueillerait 1000 Tibétains et invita par là l'Inde à rouvrir ses frontières à de nouveaux arrivants. Il nous préoccupe de penser qu'aujourd'hui, plus de cinq ans ont passé depuis que cette promesse a été formulée et qu'elle n'a été remplie qu'à moitié. Ce n'est certes pas de bon vouloir que nous avons manqué, mais d'autres choses!

Le but que se sont fixé en commun la Croix-Rouge suisse et l'Association vise à réinstaller des groupes de Tibétains en vue de les maintenir en vie et en santé, de leur assurer une existence sûre sur le plan matériel, un gagne-pain, tout en promouvant la formation professionnelle de la jeune génération. Pour que soient sauvegardées la culture, la langue et la religion de nos hôtes, chaque groupe sera accompagné de Lamas et les différents groupes seront installés à proximité les uns des autres de manière à pouvoir demeurer en contact et à ne pas se perdre de vue. Ce but a été atteint, comme on a pu le constater. Les Tibétains aiment énormément se déplacer et se rendre visite; chaque jour de fête, qu'elle soit tibétaine ou chrétienne est pour eux une occasion bienvenue de se mettre en route par bandes et de célébrer l'événement en commun.

A l'instar de tous les réfugiés qui après des efforts, des dangers et des privations de toute sorte ont pu gagner un pays d'accueil, les Tibétains croyaient trouver en Suisse le Paradis. Et comme tous les autres réfugiés, les Tibétains qui avaient pris l'habitude de se protéger des actes de violence et de la faim, ont tout d'abord été déçus. On ne leur distribuait ni terre ni troupeau. Comme nous rencontrions, malgré les interprètes, des difficultés à nous entendre avec eux, ce n'est qu'avec le temps que nous avons réalisé dans quelle mesure les premiers groupes avaient dû modifier leur mode de penser. Mais depuis lors, ils se sont remarquablement vite adaptés à un

mode de vie totalement différent de celui qui était le leur avant l'exil, se familiarisant avec une joie manifeste aux découvertes que leur procurait le monde jusqu'alors inconnu de la technique. De jardiniers, paysans et artisans qu'ils étaient autrefois, ils se sont mués sans peine en ouvriers de fabrique. Dans ce domaine-là, c'est nous qui avons dû changer notre manière de penser! Pour les groupes accueillis ultérieurement, tout fut grandement facilité. Nos Tibétains écrivaient régulièrement à leurs parents demeurés en Inde, et les nouveaux arrivants avaient déjà une idée assez précise de ce qu'ils allaient trouver en Suisse. Tous, les premiers comme les derniers venus ne cessent d'exprimer leur reconnaissance de se trouver chez nous. De même ne cessent-ils pas de nous prier de tout mettre en œuvre pour que leurs parents et amis puissent à leur tour être reçus en Suisse. Il nous est dur de ne pouvoir leur promettre que ce sera bientôt le cas. Il arrive bien entendu que les Tibétains se querellent entre-eux et deviennent alors aussi virulents que des Suisses en colère! En règle générale, toutefois ils sont extrêmement sereins et aimables et font preuve d'une hospitalité excessivement cordiale. C'est un événement fort agréable mais fatigant de se rendre à un endroit où toutes les familles vivent en privé, vous invitent chez elles et vous servent à tour de rôle, au cours d'un seul après-midi, quatre ou cinq copieux goûters tibétains. Et il n'est pas question de refuser!

Indubitablement, les Tibétains d'un certain âge nourrissent l'espoir qu'un jour, dans un avenir peut-être très lointain, leur peuple retrouvera sa patrie. Tous les objets qui leur paraissent particulièrement beaux et précieux sont soigneusement emballés dans l'espoir qu'eux-mêmes ou leurs descendants pourront un jour les rapporter au Tibet. Pour les plus jeunes en revanche et pour les enfants, le Tibet est un lointain pays de rêve et leur patrie est en Suisse. Ils

Mlle Helen Vischer, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse, fait le point de la situation:

désirent faire tout ce que font leurs contemporains: faire partie du corps de musique communal, devenir éclaireurs, participer aux colonies de vacances et fréquenter l'école du dimanche. Le dialecte appenzellois ou zuricois que parlent les enfants tibétains ne se différencie guère de celui des enfants du pays. Avec leurs parents, toutefois, ils parlent le tibétain et là où cela se révèle possible, nous faisons en sorte qu'un lama instruit régulièrement les enfants. Chaque famille tibétaine a installé son propre ménage, qui très souvent est fort joliment décoré au moyen des objets de culte qu'ils ont emportés avec eux dans leur fuite.

Un facteur très important pour le maintien de la culture des traditions, notamment chez les Tibétains de la jeune génération, est à notre avis la création de l'institut monacal tibétain qui a été inauguré officiellement cet automne à Rikon. Sa création est due à l'initiative de l'employeur de notre plus importante communauté tibétaine (M. Kuhn & frères, fabrique sidérurgique de Rikon) et sa réalisation a été rendue possible grâce à l'aide accordée par des particuliers et des organisations, au nombre desquelles nous citerons l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse et l'Aide suisse au Tibet qui ont accordé à cette œuvre une importante contribution. Le Dalai Lama en personne a désigné cinq moines particulièrement érudits qu'il considère capables de faire de l'Institut tibétain de Rikon un centre culturel pour les Tibétains vivant en Suisse.

Sur les 414 Tibétains dont est responsable la Croix-Rouge suisse, 86

sont nés en Suisse et ne peuvent donc être compris dans le nombre des «accueillis». L'on a célébré déjà 14 mariages entre Tibétains. A fin 1967, 255 Tibétains vivaient dans leur propre ménage. Les Tibétains sont considérés comme des ouvriers pleins de bonne volonté et capables de s'adapter très facilement. Vu leur statut de réfugiés, ils ne figurent pas dans le contingent des travailleurs étrangers et trouvent ainsi aisément de l'embauche. Malgré cela, nous ne pouvons satisfaire l'ardent désir exprimé par les Tibétains résidant en Suisse d'y faire venir aussi bientôt leurs parents demeurés en Inde, comme nous ne pouvons également donner suite aux pressions exercées du côté indien en vue d'accélérer notre aide. Ce qui manque ce sont surtout les possibilités de logement.

Nous ne sommes plus en mesure de financer par nos propres moyens la mise à disposition de logements communautaires, comme nous l'avons fait au début de l'action. A l'heure actuelle, nous dépendons essentiellement du bon vouloir des employeurs disposés, comme certains l'ont déjà fait, à mettre à disposition des Tibétains qu'ils occupent des logements à loyer réduit. Plus rapidement que nous ne le pensions au début, les Tibétains aspirent à vivre pour leur propre compte et à tenir eux-mêmes leur ménage. Ils y éprouvent le plus vif plaisir alors même qu'ils le font avec plus ou moins de talent! Nous devons également tenir compte de cette réalité. Les frais occasionnés par l'installation des foyers collectifs, l'ameublement de logements privés et l'habillement des nouveaux arri-

vants sont pris à charge par la Croix-Rouge suisse. Bon nombre de familles se trouvent rapidement en mesure de subvenir à leur entretien. D'autres par contre, chargées d'enfants ou de parents malades ou âgés ont en permanence besoin de notre aide. Par ailleurs, il est absolument nécessaire d'assister régulièrement et attentivement tous les Tibétains, qu'ils vivent de manière indépendante ou non. Et cette assistance devra se prolonger pendant des années si nous voulons que l'action dans son ensemble continue de bien se dérouler. Tout ceci nécessite d'importantes mises de fonds dont les sources commencent lentement à se tarir. Nous avons néanmoins la conviction absolue que nous devons poursuivre nos efforts et l'œuvre entreprise et qu'il se trouve suffisamment de personnes en Suisse qui seraient prêtes à nous aider mais ignorent encore ou connaissent trop peu notre action.

*Nous sollicitons le versement de dons sur le compte de chèques postal 30 - 4200 (mention «Tibétains en Suisse») ou la souscription d'un parrainage (contribution mensuelle de 10 francs pendant 6 mois au moins). Dans ce dernier cas, nous prions les personnes intéressées de s'annoncer au moyen d'une carte postale au Secrétariat central de la CRS, Taubenstrasse 8, Berne, qui leur fera parvenir les bulletins de versement nécessaires. La joie des Tibétains, de ceux qui vivent en Suisse et de ceux qui attendent en Inde, sera plus grande! En leur nom, nous vous remercions de tout cœur.*

## Le drame du Tibet

Enfermé entre ses cirques de montagnes, le Tibet vivait hors du temps. Jusqu'au 1er janvier 1950, date à laquelle Pékin proclame la libération du Tibet par l'armée populaire chinoise de libération. Le 7 octobre de la même année, les premières troupes chinoises pénètrent dans les territoires du Tibet oriental. Un mois plus tard, la question tibétaine est soumise pour la première fois à l'Assemblée générale de l'ONU qui renvoie son examen sine die. En 1951, les Chinois imposent aux Tibétains une Convention, le «Contrat en dix-sept points» aux termes duquel la Chine s'engage à respecter l'autono-

mie, soit l'indépendance politique interne du Tibet, ainsi que la position du Dalai-Lama. Le «Contrat en dix-sept points» garantit également la protection de la religion, des us et coutumes de la population. Les clauses n'étant pas respectées, le Tibet prend les armes. Une première fois en 1959, une seconde en juin 1960. Les Chinois rétorquent en bombardant la capitale et en procédant à de très nombreuses déportations. Quelque 60 000 Tibétains dont 6000 enfants fuient alors leur patrie et trouvent asile en Inde et au Népal. Tout en s'efforçant, comme nous l'avons vu dans l'article précédent,

d'accueillir en Suisse à titre définitif des groupes successifs de réfugiés tibétains et de leur fournir ainsi la possibilité de se recréer une existence normale, la Croix-Rouge suisse a apporté sur place, ces dernières années une aide tangible dans ces deux pays d'accueil soit au Népal, notamment en exploitant à leur intention des dispensaires actuellement dirigés par la Croix-Rouge népalaise et en procédant à des distributions de secours divers, soit en Inde, en mettant du personnel médical à la disposition de la Colonie d'enfants de Dharamsala.

(Voir page suivante)